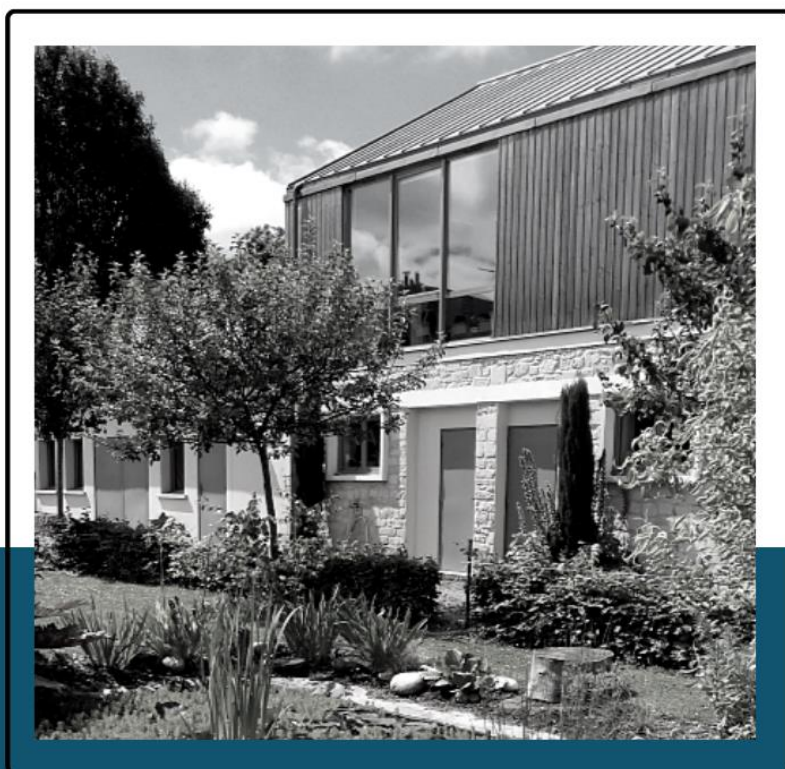


Synthèse

# PROJET DE SERVICE

## 2023-2027



**SAVS CAEN**



60 rue de la Folie  
14000 CAEN

N° FINESS : 14 001 913 4

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>L'association</b>	<b>3</b>
1.1	Présentation	3
1.2	Le projet associatif	3
1.3	Les principes d'intervention	4
<b>2.</b>	<b>Présentation du service et ses missions</b>	<b>4</b>
2.1	Contexte	4
2.2	Présentation du service	5
2.3	Les missions	5
2.4	L'arrêté d'autorisation	6
<b>3.</b>	<b>Présentation de la personne accompagnée et de son entourage</b>	<b>7</b>
3.1	L'évolution du public	7
3.2	Les relations avec l'entourage	8
<b>4.</b>	<b>Les besoins des personnes accompagnées</b>	<b>8</b>
4.1	Besoins en matière de santé somatique ou psychique	9
4.2	Besoins en matière d'autonomie	9
4.3	Besoins pour la participation sociale	10
<b>5.</b>	<b>Les prestations d'accompagnement proposées</b>	<b>10</b>
5.1	Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles	10
5.2	Prestation en matière d'autonomie	11
5.3	Prestations pour la participation sociale	11
5.4	Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	11
5.5	Prestations indirectes	11
<b>6.</b>	<b>Déclinaison de l'offre de services</b>	<b>12</b>
<b>7.</b>	<b>L'organisation du service</b>	<b>12</b>
<b>8.</b>	<b>Les ressources humaines</b>	<b>13</b>
8.1	Professionnels et compétences mobilisées	13
8.2	Gestion des ressources humaines	15
<b>9.</b>	<b>Les axes d'amélioration du projet</b>	<b>15</b>
9.1	Les modalités d'évaluation et de pilotage du projet de service	15
9.2	Les axes d'amélioration	16

# 1. L'association

## 1.1 Présentation

L'association gère **16 établissements et services**, répartis en quatre secteurs d'activités pour **948 places**. Au 31/12/2021, l'association compte **365 salariés**.



## 1.2 Le projet associatif

Le projet associatif 2022-2026 s'appuie sur :

- 3 valeurs : l'engagement, l'épanouissement et la créativité
- 4 parties prenantes : personnes accompagnées, familles et amis, salariés, partenaires
- 12 objectifs :
  - o Accompagner les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie
  - o Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, leur implication dans la cité et leur bien-être
  - o Adapter notre offre et développer des projets innovants pour répondre aux besoins et attentes
  - o Accueillir et accompagner les familles
  - o Renforcer le lien avec les familles et soutenir les aidants
  - o S'assurer de la pérennisation et du développement de l'association
  - o Permettre aux salariés d'assurer un accompagnement de qualité
  - o Œuvrer pour une qualité de vie au travail
  - o Soutenir l'initiative et la créativité des salariés
  - o Travailler en réseau partenarial
  - o Coconstruire avec les partenaires des projets communs
  - o Renforcer l'efficacité d'organisation et de gestion

Le projet associatif détaillé est accessible sur le site internet : [www.apaeipapf.fr](http://www.apaeipapf.fr)

### 1.3 Les principes d'intervention

- Autodétermination des personnes accompagnées
- Dynamique de parcours des personnes accompagnées
- Expression et participation des personnes accompagnées
- Gestion des paradoxes
- Modalités de régulation
- Diffusion des RBPP de la HAS

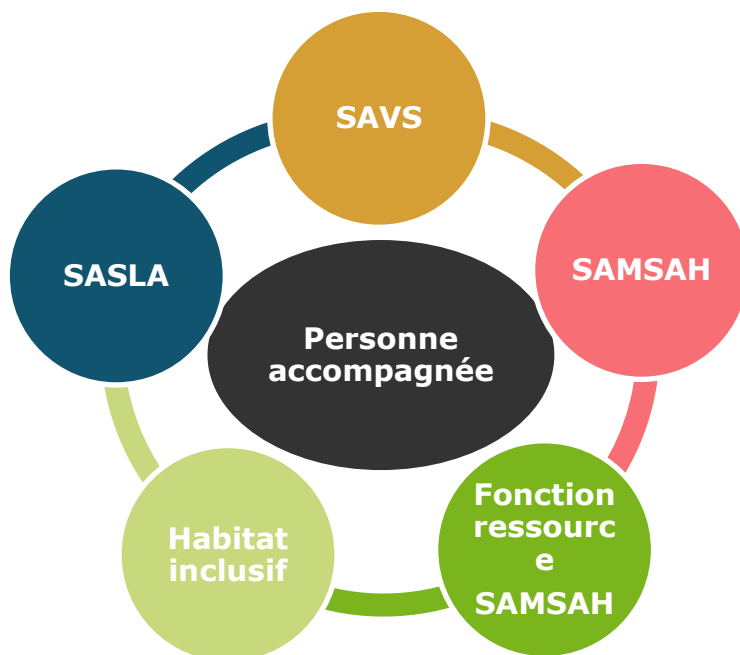
## 2. Présentation du service et ses missions

---

### 2.1 Contexte

Le Pôle Accompagnement regroupe aujourd'hui 4 entités : le SAVS, le SASLA, le SAMSAH et sa fonction ressource ainsi que l'habitat inclusif.

Une notification CDAPH est nécessaire pour le SAVS, le SAMSAH et le SASLA. L'accès à la fonction ressources est quant à lui ouvert à tous



**La mutualisation des compétences de ces services favorise la création de synergies et permet de diversifier les pratiques afin d'élargir les réponses auprès des personnes accompagnées sur le territoire. Néanmoins, le Pôle Accompagnement ne saurait constituer à lui seul une réponse complète et continuera donc de développer les partenariats sur le territoire du Calvados pour co-construire des réponses individualisées.**

## 2.2 Présentation du service

L'effectif autorisé est de 120 personnes sur les secteurs de Caen et sa périphérie, Côte de Nacre, Côte Fleurie, Lisieux, Pays d'Auge Sud et Falaise.

Le SAVS fait en sorte de contribuer au décloisonnement entre les différents services et champs d'intervention, et facilite leur articulation dans une notion de partage de l'information pour fluidifier le parcours de la personne accompagnée. Référent du projet de vie de la personne, le Service se place donc à ses côtés en l'aidant à mobiliser son réseau personnel, ce qui lui permettra ensuite de garantir la pérennité de ses acquisitions.

Les services du Pôle sont rassemblés sur un même site au 60 rue de la Folie à Caen, répondant aux règles d'accueil des établissements recevant du public.

## 2.3 Les missions

Le SAVS, qui s'inscrit dans une dynamique de compensation du handicap, a pour vocation de proposer un accompagnement global et individualisé en s'adaptant aux besoins et aux souhaits de la personne accompagnée. Il s'agit à la fois d'être à l'écoute de la personne, d'évaluer sa situation et ses besoins, énoncés ou non, de rechercher des réponses et de les mettre en œuvre.

Il aura fallu attendre le décret 2005-223 du 11 mars 2005, relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des SAVS et SAMSAH, pour que ces services soient reconnus et que leurs missions soient définies légalement :

« Art. D. 312-155-7 – Dans le respect du Projet de vie et des capacités d'autonomie et de vie sociale de chaque usager, les Services définis à l'article D.312-155-5 organisent et mettent en œuvre tout ou partie des prestations suivantes :

- a) L'évaluation des besoins et des capacités d'autonomie ;
- b) L'identification de l'aide à mettre en œuvre et la délivrance à cet effet d'informations et de conseils personnalisés ;
- c) Le suivi et la coordination des actions des différents intervenants ;
- d) Une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes quotidiens de la vie et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale ;
- e) Le soutien des relations avec l'environnement familial et social ;
- f) Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion sociale, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion ;
- g) Le suivi éducatif et psychologique. »

L'accompagnement s'adresse aux personnes de plus de 20 ans bénéficiant d'une notification d'orientation de la CDAPH. Il n'est pas obligatoire et nécessite l'adhésion et la motivation de la personne accompagnée afin qu'elle soit actrice de son projet. Il s'agit de travailler avec elle pour développer ses capacités, lui permettre l'accès au droit commun et favoriser ses choix de vie.

Toutefois, la finalité de l'accompagnement n'est pas forcément l'autonomie au sens large du terme. En effet, celle-ci peut être accompagnée ou bien, si elle ne peut être atteinte, le SAVS œuvre à la réorientation de la personne. Ainsi, sa mission d'évaluation peut conduire le SAVS, à différents moments de l'accompagnement, à apprécier la pertinence d'une réorientation et à concourir à sa réalisation.

## 2.4 L'arrêté d'autorisation

Au 31/12/2022

<b>Nom établissement</b>	SAVS de l'Apaei des Pays d'Auge et de Falaise
<b>N° FINESS</b>	14 001 913 4
<b>Catégorie d'établissement</b>	446 – Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
<b>Mode de financement</b>	08 – Président du Conseil départemental
<b>Date d'autorisation</b>	10/01/2020
<b>Date de fin de l'autorisation</b>	31/03/2024

<b>Code discipline d'équipement</b>	<b>Code clientèle</b>	<b>Mode de fonctionnement</b>	<b>Capacité autorisée</b>
509 – Accompagnement à la Vie Sociale des adultes handicapés	010 – Tous types de déficiences	16 – Prestation en milieu ordinaire	120

## 3. Présentation de la personne accompagnée et de son entourage

---

### 3.1 L'évolution du public

Les situations de précarité rencontrées au SAVS sont de plus en plus fréquentes et touchent autant le travail que d'autres « objets sociaux » comme le logement, la formation, les diplômes, etc. Ces objets, au-delà de leur fonction première, donnent aussi « *un statut et une reconnaissance d'existence et autorisent en quelque sorte les relations sociales* », « *produisent ou médiatisent du lien social* <sup>1</sup>».

La précarité peut avoir un double impact : l'un est objectif et visible (manque d'argent, de travail, de toit...), l'autre porte sur l'imaginaire individuel et collectif et peut être source de souffrances psychiques. La précarité est effectivement aussi de l'ordre du ressenti, le sentiment d'avoir ou pas la maîtrise de son existence actuelle ou à venir et entre ainsi dans le champ de la santé mentale.

Cette souffrance psychique s'ajoute à la situation de handicap d'origine que peut constituer la déficience intellectuelle. L'accompagnement sera donc différent selon le ressenti de la personne et son état psychique, avec la présence parfois de symptômes comme l'anxiété, l'angoisse, la dépression, et parfois aussi des troubles de la personnalité.

Il s'agira pour le Service de constituer un repère stable en s'adaptant à ces constructions psychiques souvent chaotiques. L'accompagnement proposé doit permettre une certaine flexibilité dans un cadre sécurisant, sinon celui-ci est voué à l'échec et constituerait une rupture supplémentaire pour la personne accompagnée.

Aujourd'hui, le nombre de demandes d'accompagnement de jeunes sortants de dispositifs institutionnels s'accroît. Cela s'explique notamment par un travail d'information auprès des institutions (rencontres avec des groupes de jeunes, d'équipes de professionnels ou rencontres individuelles).

Certaines personnes accompagnées par le Service présentent des troubles addictifs (alcool, drogues, téléphone, etc.).

---

<sup>1</sup> Article « *de la fragilisation à la rupture du lien social : approche clinique des impacts psychiques de la précarité et du processus d'exclusion sociale* », I. Vandecasteele et A. Lefèbvre, p.139.

### 3.2 Les relations avec l'entourage

La participation familiale est essentielle dans le travail avec les personnes accompagnées au SAVS.

Impliquer les familles ou les personnes ressources permet parfois d'accélérer le travail effectué, de faire avancer des projets bloqués :

- Dans certaines situations, la dynamique d'émancipation peut être difficile pour les personnes accompagnées et leurs familles. Travailler avec les familles et les proches aidants permet alors de lever les freins pour que la personne puisse s'inscrire dans son propre projet, selon ses désirs et ses besoins.
- Dans d'autres situations, la famille est parfois épuisée par l'accompagnement de leur proche, du fait de ne pas avoir trouvé de réponse adaptée à la situation.

Les professionnels du SAVS apportent un soutien aux familles et proches à travers une écoute, des échanges et des informations qui favorisent à terme la construction du parcours de la personne accompagnée.

Les familles et proches aidants sont en attente de soutien, d'écoute mais également de relais sur les différents pans de la vie courante : suivi santé, autonomie, vie quotidienne... Il s'agit pour eux de préparer l'avenir et s'assurer que leur enfant, bien qu'adulte, puisse vivre dans de bonnes conditions y compris après leur départ.

## 4. Les besoins des personnes accompagnées

---

Dans le cadre de l'écriture du projet de service, les équipes ont été mobilisées autour des nomenclatures SERAFIN PH pour réfléchir collectivement à leur représentation au sein de la structure.

Ainsi, pour la nomenclature des besoins en matière de santé somatique ou psychique, en matière d'autonomie ou en matière de participation sociale, les besoins ci-dessous ont été identifiés par l'équipe mais également par les personnes accompagnées.

## 4.1 Besoins en matière de santé somatique ou psychique

- Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux
- Besoins en matière de fonctions sensorielles
- Besoins en matière de douleur
- Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire
- Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, hématopoiétique, immunitaire et respiratoire
- Besoins en matière de fonctions digestive, métabolique, endocrinienne
- Besoins en matière de fonctions génito-urinaires et reproductives
- Besoins en matière de fonctions locomotrices
- Besoins relatifs à la peau et aux structures associées
- Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé

Lors du groupe d'expression des personnes accompagnées mené dans le cadre de la réécriture du projet de service, les personnes présentes s'accordent à dire que cette thématique de la santé est la majeure partie des besoins d'accompagnement.

Les principaux besoins exprimés relèvent :

- d'un accompagnement pour trouver des spécialistes à proximité de leur environnement ;
- d'une nécessité de travailler autour des repères dans le temps pour anticiper, planifier et organiser les rendez-vous, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies (ex : Doctolib) ;
- d'une meilleure compréhension des traitements et du parcours de soin.

## 4.2 Besoins en matière d'autonomie

- Besoins en lien avec l'entretien personnel
- Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui
- Besoins pour la mobilité
- Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Les personnes présentes ont indiqué des besoins relatifs :

- aux déplacements : organisation, découverte de nouveaux trajets, stress inhérent au trajet... ;
- à l'entretien du logement dans le « faire avec ». Les attentes sont en lien avec des apprentissages qui pourraient notamment s'organiser par des ateliers de groupe ;
- la compréhension du budget pour développer sa capacité à faire ses choix.

### 4.3 Besoins pour la participation sociale

- Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté
- Besoins pour vivre dans un logement
- Besoins pour accomplir les activités domestiques
- Besoins pour participer à la vie sociale
- Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport

*Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux*

- Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante
- Besoins en lien avec le travail et l'emploi
- Besoins transversaux en matière d'apprentissages
- Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle
- Besoins pour apprendre à être pair-aidant
- Besoins en matière de ressource et d'autosuffisance économique

Les besoins principaux exprimés pour la participation sociale relèvent :

- de l'envie d'être citoyen, de connaître davantage ses droits et de les faire valoir ;
- d'une priorité pour un accompagnement à l'insertion professionnelle ;
- d'une volonté forte d'ouverture vers l'extérieur à travers des activités associatives, sportives, de loisirs ou culturelles.

## 5. Les prestations d'accompagnement proposées

---

Dans le cadre de l'écriture du projet de service, les équipes ont été mobilisées autour des nomenclatures SERAFIN PH pour réfléchir collectivement à leur représentation au sein de la structure.

Ainsi, pour la nomenclature des prestations en matière de santé somatique ou psychique, en matière d'autonomie ou en matière de participation sociale, les prestations déjà réalisées ou à développer ont été identifiées.

### 5.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

*Soins somatiques et psychiques*

- Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative
- Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués
- Prestations des psychologues
- Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie

*Rééducation et réadaptation fonctionnelle*

- Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes

## 5.2 Prestation en matière d'autonomie

- Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne
- Accompagnements pour la communication et les relations à autrui
- Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

## 5.3 Prestations pour la participation sociale

### *Accompagnements pour exercer ses droits*

- Accompagnements à l'expression du projet personnalisé
- Accompagnements à l'exercice des droits et des libertés

### *Accompagnements pour participer à la vie sociale*

- Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage
- Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs
- Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements

### *Accompagnements au logement*

- Accompagnements pour vivre dans un logement
- Accompagnements pour accomplir les activités domestiques

### *Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion*

- Accompagnements pour l'ouverture des droits
- Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources
- Informations conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes

### *Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux*

- Accompagnement pour mener sa vie d'élève, d'étudiant, d'apprenti
- Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle
- Accompagnements pour mener sa vie professionnelle
- Accompagnements pour réaliser des activités de jours spécialisés
- Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle
- Accompagnements pour l'exercice des mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance

## 5.4 Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

- Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

## 5.5 Prestations indirectes

### *Qualité et sécurité*

- Démarche d'amélioration continue de la qualité
- Analyses des pratiques, espaces ressources et soutien au personnel
- Prestations de supervision

### *Relations avec le territoire*

- Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés du droit commun
- Appui-ressources et partenariats institutionnels

### *Transport lié à gérer, manager, coopérer*

- Transport lié à gérer, manager, coopérer

## **Fonctions logistiques**

### *Locaux et autres ressources pour accueillir*

- Locaux et autres ressources pour héberger
- Locaux et autres ressources pour accueillir le jour
- Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles
- Locaux et autres ressources pour gérer, manager et coopérer
- Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs
- Fournir des repas
- Entretenir le linge

### *Transport lié au projet individuel*

- Transports liés à accueillir (domicile – structure)
- Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles
- Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale
- Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge

## **6. Déclinaison de l'offre de services**

---

- L'accompagnement à la santé
- L'accompagnement à la participation sociale
- L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
- Le logement
- Les activités de jour ou à caractère professionnel
- L'accès aux loisirs et aux vacances
- L'accompagnement à la vie familiale
- La prise en compte de la vie affective, amoureuse et sexuelle

## **7. L'organisation du service**

---

- Le processus d'admission
- Le processus du projet personnalisé
- Le processus de sortie
- Les modalités d'accueil
- Les différents services du Pôle Accompagnement

- L'ancrage des activités dans le territoire
- Communication et coordination interne
- Participation des familles et proches aidants
- Diffusion des bonnes pratiques
- Traitement des évènements indésirables

## 8. Les ressources humaines

Le projet associatif 2022-2026 contient 3 orientations en matière de ressources humaines :

- Permettre aux salariés d'assurer un accompagnement de qualité,
- Œuvrer pour une qualité de vie au travail,
- Soutenir l'initiative et la créativité des salariés.

### 8.1 Professionnels et compétences mobilisées

A la date du 31/12/2022, l'organigramme est le suivant :

#### Fonctions support

##### Personnel d'encadrement – 1,45 ETP

1 directrice – 0,90 ETP

1 cheffe de service Educatif – 0,55 ETP

##### Personnel administratif – 1,00 ETP

1 secrétaire de direction – 1,00 ETP

##### Services généraux – 0,00 ETP

#### Accompagnement

##### Personnel socioéducatif

6,40 ETP

2 conseillers en ESF – 1,60 ETP

6 éducateurs spécialisés – 4,80 ETP

##### Personnel médical – paramédical

0,30 ETP

1 psychologue – 0,30 ETP

### Les délégations

Les délégations sont formalisées dans un document unique de délégation (DUD).

Ce document précise la nature et l'étendue de la délégation, notamment en matière de :

- Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service ;
- Gestion et animation des ressources humaines ;
- Gestion budgétaire, financière et comptable ;
- Coordination avec les institutions et intervenants extérieurs.

Le document unique de délégation est accessible au siège social de l'association.

## Les rôles et les fonctions

Fonctions	Rôles
<p align="center"><b>Directrice</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Conduire</b> la définition et la mise en œuvre du projet de service en lien avec le projet associatif.</li> <li>- <b>Piloter</b> la démarche qualité/ sécurité.</li> <li>- <b>Conduire</b> les projets d'évolution du service et l'amélioration des conditions d'accueil et de travail.</li> <li>- <b>Décliner</b> les orientations des politiques publiques sur le plan technique. Contribuer à l'évaluation des politiques sanitaires et sociales mises en place sur le territoire en apportant son expertise technique.</li> <li>- <b>Communiquer</b> à l'externe.</li> <li>- <b>Assurer</b> la gestion administrative et financière du service.</li> <li>- <b>Mettre en œuvre</b> les outils nécessaires à l'organisation et au fonctionnement du Service.</li> <li>- <b>Garantir</b> les conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes concernées.</li> <li>- <b>Manager et gérer</b> les ressources humaines à travers le recrutement, la GPEC et la formation continue.</li> </ul>
<p align="center"><b>Cheffe de service</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Relayer</b> les orientations de la direction auprès des équipes et s'assurer de leur application.</li> <li>- <b>Animer</b> différentes réunions : réunions de service, techniques et le projet d'accompagnement.</li> <li>- <b>Concevoir et mettre en œuvre</b> le projet de service en concertation avec la direction et l'équipe.</li> <li>- <b>Evaluer</b> les actions menées dans le cadre de la démarche qualité.</li> <li>- <b>Construire et nourrir</b> le partenariat avec les acteurs du territoire. Assurer la représentation du service auprès des partenaires.</li> <li>- <b>Participer</b> à la conception et au développement des actions éducatives en faveur des personnes accompagnées. Garantir leur mise en œuvre dans le cadre du projet d'accompagnement des personnes concernées.</li> <li>- <b>Superviser</b> les écrits professionnels.</li> <li>- <b>Encadrer et coordonner</b> l'équipe éducative. Gérer les ressources humaines.</li> </ul>
<p align="center"><b>Psychologue</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer aux <b>admissions</b>.</li> <li>- <b>Assurer</b> une fonction de soutien auprès de l'équipe éducative dans l'accompagnement des personnes et dans leur réflexion sur leur positionnement professionnel.</li> <li>- <b>Participer</b> à la réflexion et à l'élaboration des projets personnalisés.</li> <li>- <b>Assurer</b> un partenariat avec les référents de la santé psychique.</li> <li>- <b>Participer</b> à la réflexion sur l'élaboration des documents institutionnels et à l'évolution du service.</li> <li>- <b>Être en relation</b> avec la direction et force de proposition pour des aménagements et nouveaux projets en lien avec les besoins identifiés.</li> </ul>
<p align="center"><b>Secrétaire de direction</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Réaliser</b> l'accueil physique, téléphonique et mails ;</li> <li>- <b>Assurer</b> les tâches administratives et de secrétariat nécessaires au bon fonctionnement du pôle ;</li> <li>- <b>Assurer</b> le lien entre la direction et les services en matière de communication ;</li> <li>- <b>Participer</b> à la gestion administrative des dossiers du personnel ;</li> <li>- <b>Participer</b> à la gestion des dossiers des usagers (dossier d'aide sociale, facturation, ...) ;</li> <li>- <b>Assurer</b> un suivi avec le service comptabilité de l'Association ;</li> <li>- <b>Transmettre</b> les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association.</li> </ul>

<b>Equipe éducative</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accueillir et entrer en relation</b> avec la personne accompagnée. <b>Etablir</b> une relation de confiance.</li> <li>- <b>Recueillir</b> les souhaits de la personne accompagnée. <b>Evaluer</b> ses besoins et ses capacités d'autonomie.</li> <li>- <b>Co-construire et mettre en œuvre</b> un projet individualisé avec la personne accompagnée.</li> <li>- <b>Evaluer et identifier</b> les potentiels des personnes accompagnées. <b>Proposer et créer des outils</b> favorisant les apprentissages dans la vie courante.</li> <li>- <b>Soutenir</b> les relations avec son environnement social et familial.</li> <li>- <b>Prendre en compte</b> l'environnement de la personne accompagnée et coordonner le travail en partenariat avec les différents intervenants.</li> <li>- <b>Développer et renforcer</b> les partenariats, être en veille face aux évolutions du secteur et du territoire.</li> <li>- <b>Communiquer</b> à l'externe et <b>promouvoir</b> l'activité du service.</li> <li>- <b>Intervenir</b> dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire. <b>Soutenir, échanger et co-construire</b>, par les compétences individuelles, de nouvelles réponses.</li> <li>- <b>Rédiger</b> différents écrits professionnels.</li> </ul>
-------------------------	---

## 8.2 Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est articulée autour des points suivants :

- La gestion prévisionnelle des emplois et de compétences
- Le recrutement de salariés
- Les entretiens professionnels
- La formation
- Les analyses des pratiques
- Le travail en équipe pluri disciplinaire
- La qualité de vie au travail

# 9. Les axes d'amélioration du projet

---

## 9.1 Les modalités d'évaluation et de pilotage du projet de service

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du projet de service, deux instances sont mises en place :

- Un groupe de pilotage propre à l'établissement / le service : le Comité Qualité Etablissement
- Un groupe de pilotage associatif, assurant le pilotage et l'évaluation des axes transversaux des projets des établissements ou des services : le Comité Qualité Global

## 9.2 Les axes d'amélioration

### Actions communes à tous les établissements & services de l'association

Thème et lien avec le PA	Objectif général	Objectif opérationnel	Moyens envisagés
<p><b>Promouvoir la bientraitance et la réflexion éthique des professionnels</b></p> <p><i>(Engagement / salariés)</i></p>	Promouvoir la culture éthique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place la démarche</li> <li>- Organiser une instance associative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un groupe de travail pour définir les modalités de mise en place d'un comité éthique</li> </ul>
<p><b>Définir et mettre en œuvre une stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises</b></p> <p><i>(Transversal)</i></p>	Intégrer les préoccupations sociales et environnementales à l'activité des ESMS et promouvoir le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place la démarche</li> <li>- Faire un état des lieux et définir les priorités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des groupes de travail associatifs selon les thématiques arrêtées</li> <li>- Créer des questionnaires</li> </ul>
<p><b>Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, leur implication dans la cité et leur bien-être</b></p> <p><i>(Epanouissement / personnes accompagnées)</i></p>	Permettre à la personne d'être actrice de son parcours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les conditions d'autodétermination sécurisées pour la personne accompagnée</li> <li>- Sensibiliser les professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire une étude sur les modalités de mise en œuvre du droit à l'expérimentation</li> <li>- Recueillir dans le cadre du CVS les avis des personnes sur ce thème</li> <li>- Développer les groupes d'expression</li> </ul>
<p><b>Œuvrer pour une qualité de vie au Travail</b></p> <p><i>(Epanouissement / salariés)</i></p>	Œuvrer pour une qualité de vie au travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser le plan d'actions suite au diagnostic réalisé en 2022</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer des groupes de travail pluridisciplinaires au niveau associatif</li> <li>- Intégrer la QVT dans les plans qualités des ESMS</li> </ul>
<p><b>Développer un système d'information performant et conforme</b></p> <p><i>(Transversal)</i></p>	Développer un usage éthique et sécurisé du numérique dans tous les établissements et services	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter les échanges d'informations au service de la qualité d'accompagnement des usagers et améliorer les conditions de travail des professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un groupe de pilotage associatif</li> <li>- Créer un groupe projet dans chaque ESMS</li> <li>- Déployer le DUI</li> </ul>

## Actions du SAVS

Thème et lien avec le PA	Objectif général	Objectif(s) opérationnel(s)	Moyens envisagés
<p>Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, leur implication dans la cité et leur bien-être.</p> <p><b>Epanouissement</b></p>	<p>Développer la participation des personnes accompagnées à la vie institutionnelle</p>	<p>Mettre en œuvre un Conseil à la Vie Sociale</p>	<p>Au-delà de la journée festive, mettre en œuvre un CVS et permettre aux personnes d'en être acteur quel que soit leur lieu géographique de résidence.</p>
<p>Renforcer le lien avec les familles et soutenir les familles et les proches aidants.</p> <p><b>Epanouissement</b></p>	<p>Soutenir le travail en commun avec les familles dans le respect des souhaits de la personne accompagnée.</p>	<p>Faciliter la prise de contacts des familles avec le service.</p>	<p>Communiquer davantage auprès des familles. Proposer des temps de rencontres entre parents et proches aidant pour être soutien.</p>
<p>Favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, leur implication dans la cité et leur bien-être.</p> <p><b>Epanouissement</b></p>	<p>Apprendre à être citoyen et faire ses choix par et pour soi.</p>	<p>Faciliter l'accès aux droits.  Faciliter l'accès et la réalisation des démarches administratives.</p>	<p>Sensibiliser les professionnels sur les droits des personnes accompagnées.  Mettre en place les outils en FALC.  Conventionner avec la mairie de quartier pour mettre en place des exercices (ex : droit de vote).</p>
<p>Accompagner les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie.</p> <p><b>Engagement</b></p>	<p>Faciliter l'accès aux soins.</p>	<p>Développer les capacités de communication des personnes accompagnées en matière de santé.</p>	<p>Convention avec les centres hospitaliers pour faciliter l'accueil et l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.  Sensibilisation plus large des acteurs avec notamment une fiche explicative sur les manifestations du handicap.</p>
<p>Accompagner les personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie.</p> <p><b>Engagement</b></p>	<p>Permettre aux personnes accompagnées de se saisir des outils numériques.</p>	<p>Apprendre à se servir des outils numériques et à réaliser les démarches.  Faciliter l'accès physique à un point numérique.</p>	<p>Sensibilisation sur les risques du numérique.  Formation des professionnels sur les droits des personnes en matière de numérique.  Conventionner avec des partenaires proposant des ateliers numériques.</p>